Accusé de réception en préfecture 030-213000821-20221201-DEL04-12-2022-DE Date de télétransmission : 08/12/2022 Date de réception préfecture : 08/12/2022

COMMUNE DE CLARENSAC DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	22
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	27
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à dix-neuf heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION: 25 novembre 2022

PRESENTS: Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, CHARRIERE, LECOQ, PONSY, BOUTIER, Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, EPAUD, FEURMOUR

ABSENTS: Mesdames CHARRIERE, MORIN, SERIO, Messieurs, VALLON, QUERCI

PROCURATIONS: de Monsieur VALLON à Madame BOISSET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, de Madame SERIO à Madame EPAUD, de Monsieur OUERCI à Monsieur PONSY,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 04-12-2022 : Demande de subventions d'investissement en faveur des cantines scolaires

Madame BONAMI, rapporteur, expose:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le décret n°2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance,

Considérant l'arrêté du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance,

Considérant la volonté politique de l'ensemble du conseil municipal de continuer à aménager un self au sein de la cantine de l'école élémentaire communale,

Considérant l'achat d'un meuble réfrigéré spécifique de présentation type self pour un montant de 3 160,00 Euros HT,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Budget, Projets, Actions en date du 23 novembre 2022,

Accusé de réception en préfecture 030-213000821-20221201-DEL04-12-2022-DE Date de télétransmission : 08/12/2022 Date de réception préfecture : 08/12/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à présenter le projet d'aménagement d'un self au sein de la cantine de l'école élémentaire communale auprès de l'Agence de Services et de Paiement afin de percevoir une aide financière,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents,
- DE RESERVER les crédits afférents sur le budget primitif 2023.

Fait à CLARENSAC, le 6 décembre 2022.

Le Maire Patrick GERVAIS

La secrétaire de séance Rose-Marie KRAWCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication sur le site internet https://clarensac.fr/ le